

Les réseaux sont un enjeu essentiel pour l'accès à la communication.

SOLUTIONS30 GSO EN LIQUIDATION JUDICIAIRE : ORANGE DOIT ASSUMER SES RESPONSABILITÉS.

Les salariés ne doivent pas être les sacrifiés !

La sous-traitance en cascade broie encore des centaines de salariés.

L'entreprise Solutions30 Grand Sud-Ouest (GSO), sous-traitant d'Orange pour le déploiement et la maintenance de la fibre optique en Occitanie, est depuis le 31 août 2026 placée en liquidation judiciaire. Ce sont **370 salariés** — techniciens, monteurs, agents administratifs — dont 166 déjà parti via un PSE en février qui voient leur emploi disparaître, le même scénario a eu lieu en Région Provence Alpes Côte d'Azur quelques mois plus tôt.

Ce n'est pas un accident industriel isolé. C'est la répétition d'un scénario que la CGT dénonce depuis des années : celui d'une filière entière construite sur la sous-traitance en cascade, où le donneur d'ordre engrange les bénéfices pendant que les salariés encaissent les plans sociaux.

Un scénario qui se répète

- **Décembre 2022** : liquidation judiciaire de Scopelec, sous-traitant d'Orange en Occitanie. Solutions30 GSO reprend une partie de ses contrats mais sans être obligée de reprendre les salariés.
- **2025-2026** : Solutions30 GSO étonnamment, à son tour, s'effondre financièrement — officiellement plombée notamment par la reprise de ces mêmes contrats déficitaires — et bascule du redressement judiciaire à la liquidation.
- **Au même moment**, Solutions30 Sud-Est et sa société sœur GSE, autres filiales du groupe opérant entre autres pour Orange, sont directement liquidées par le tribunal de commerce de Draguignan.

À chaque appel d'offre, le donneur d'ordres impose une nouvelle baisse des modalités de rétribution au sous-traitant de rang 1. Forcément, ce dernier pour assurer sa propre rentabilité dégrade les conditions de travail et la rémunération de ses salariés.

Cependant pour Solutions30 l'herbe est réellement plus verte ailleurs

Le groupe Solutions30, dont la holding est domiciliée au Luxembourg, paradis fiscal bien connu, organise dans le secteur des télécommunications son évasion d'un pays dès que l'installation de la fibre optique arrive à son terme. En conséquence, après avoir quitté les marchés en Espagne et au Royaume-Uni en 2025, il se déleste de ses entreprises en France. Bien implanté sur le marché du Benelux, il se déploie désormais sur celui de l'Allemagne, pays bien en retard pour le déploiement de l'accès à très haut-débit.

Quid de son « investissement durable » maintenant dans le domaine du photovoltaïque en France ?

En tout cas, Solutions30 GSO depuis le rachat de la société Sotranasa catalane en 2019, a détruit plus de 500 emplois dans le secteur des télécommunications dans la région Occitanie et mis en difficulté plusieurs de ses fournisseurs.

La nouvelle donne !

Ces salariés licenciés sont très peu à retrouver un emploi dans le secteur des télécommunications. En effet dégoûtés, ils cherchent un autre secteur d'activité mais sans aucune garantie de réussite, mais surtout les repreneurs des zones géographiques abandonnées par Solutions30 GSO proposent uniquement le travail à des auto-entrepreneurs.

De ce fait, ces derniers deviennent au fur et à mesure l'essentiel de la composition des sous-traitants du rang 2 dans la région. Les entreprises œuvrant à ce niveau-là ne peuvent perdurer quand des personnes rémunérées à la tâche (mal en plus et sans parler de la qualité de service rendue) peuvent intervenir sur un dérangement ou une production à n'importe quel moment et notamment les dimanches et jours fériés.

Le cas de Solutions30 GSO inaugure-t-il la prochaine structuration des appels d'offres des contrats qui doivent être lancés nationalement courant 2027 auprès des sous-traitants de rang 1.

En tout cas, Orange ne peut ignorer cette situation puisqu'il délivre des identifiants à tous les niveaux de la sous-traitance pour accéder en parti à son système d'information « technique ».

Nos revendications

- En 1^{er} lieu, la ré-internalisation de l'activité sous-traitée et l'embauche des salariés sous-traitants
- **La reconnaissance de la responsabilité d'Orange** en tant que donneur d'ordre principal dans les conséquences sociales de cette liquidation, au titre de son devoir de vigilance sur sa chaîne de sous-traitance ;
- **Un reclassement prioritaire et effectif** des salariés concernés, y compris dans le groupe Orange et les futures entreprises reprenant les secteurs géographiques de nouveau sinistré ;
- **Une négociation immédiate avec Orange** pour la prise en charge d'un fonds de reclassement et d'accompagnement, financé par le donneur d'ordre principal ;
- **Une réforme des pratiques d'achat d'Orange** vis-à-vis de ses sous-traitants télécoms, pour mettre fin à une logique de prix tirés vers le bas qui in fine pénalisent les services souscrits par les clients et détruit des emplois.
- **L'interdiction de l'utilisation des auto-entrepreneurs** dans le secteur des Télécoms. Ce « salariat déguisé », sans aucune protection sociale collective et formation professionnelle adéquate est à contre-courant de l'enjeu d'un service numérique devenu vital.

Une filière sacrifiée : pourtant essentielle pour le droit à la communication !

Avoir la maîtrise des réseaux c'est avoir la maîtrise des contenus et avoir la maîtrise de choisir qui a accès à la communication. C'est aussi un enjeu de démocratie.

Nous appelons Orange à sortir de sa posture de simple acheteur « de prestations » qui ferme les yeux face aux conséquences humaines et sociales d'un modèle économique qu'elle a largement contribué à construire. Toutes ces grandes entreprises doivent cesser d'avoir pour seul objectif l'augmentation des dividendes aux grands actionnaires. Ceux qui vivent grassement du travail des autres.

La CGT a envoyé un courrier à la direction d'Orange afin qu'elle prenne ses responsabilités de donneurs d'ordres conformément au respect de la loi sur le devoir de vigilance.



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

